



21 mars 2017

Communiqué de presse :

Le gouvernement Michel I^{er} fait disparaître un savoir-faire en Belgique

Ce vendredi 17 mars, le gouvernement Michel 1^{er} a approuvé un avant-projet de loi qui règle la restructuration de la Monnaie Royale de Belgique. En d'autres mots, le gouvernement Michel I^{er} a décidé de fermer l'atelier de la frappe de la Monnaie Royale de Belgique. Demain, la frappe de la monnaie nationale sera sous-traitée et, qui sait, peut-être délocalisée.

Contrairement à ce qu'a écrit le ministre Van Overtveldt, c'est une décision idéologique et non économique.

Le ministre invoque une baisse drastique de la demande de pièces de monnaie. Les chiffres annoncés remontent à plus de 14 ans ! Depuis, la Monnaie Royale a été restructurée. Et pourquoi s'arrêter à la production de 2015 ? Sans doute parce qu'en 2016 les chiffres sont à la hausse : 90 millions de pièces au lieu de 68.

Une autre motivation serait que la Commission européenne recommande en outre d'acheter les surplus de stocks dans les autres États membres au lieu d'en produire soi-même. Cette demande concerne certaines pièces et, malgré cette recommandation, la France et l'Allemagne ont encore frappé monnaie. Mais surtout, pourquoi la Belgique se prive-t-elle de son outil sans concertation avec les autres institutions européennes ? Pas de protectionnisme, mais le choix est clairement fait de se priver à l'avenir de l'emploi stable en Belgique.

C'est un manque total de respect à l'égard du personnel et une absence de réel dialogue social.

Le personnel a, depuis des années, réalisé des efforts pour atteindre les objectifs demandés. Des objectifs tellement bien atteints que la Monnaie Royale est bénéficiaire. Pourquoi donc se priver d'un tel outil ?

La conclusion est la perte de 25 emplois hautement spécialisés. Une compétence et une expertise reconnues définitivement perdues !

Des questions sans réponses :

- Qui frappera demain la monnaie belge ?
- Quel avenir pour ce personnel hautement spécialisé ?
- Des économies ? Pourtant il faudra continuer à louer un bâtiment qui sera devenu inadapté.
- Quel sera le coût de la sous-traitance, à quelles conditions ?

Les organisations syndicales demandent depuis au moins un an :

- La note et l'audit dont le ministre fait état et qui justifie cette décision,
- La note stratégique de l'avenir de l'ersatz de Monnaie Royale qui survivra (peut-être).

Cette absence de réponses démontre que ce dossier est une aberration.

La Monnaie Royale pouvait être conservée en l'état.

Communiqué de presse – *Le gouvernement Michel I^{er} fait disparaître un savoir-faire en Belgique (2017-03-21)*